



Mon Appart' Eco : face à la crise énergétique, ACM HABITAT se mobilise avec ses locataires

Ce lundi 19 septembre, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Michel CALVO, Président d'ACM HABITAT, ont lancé le projet *Mon Appart' Eco* sur le quartier Tournezy en présence des partenaires et associations du quartier.

Avec le projet Mon Appart'Eco, qui vise à informer et sensibiliser aux éco gestes, ACM HABITAT s'engage aux côtés de nombreux partenaires, de la Ville et de la Métropole de Montpellier, pour sensibiliser et accompagner ses locataires vers la sobriété énergétique. Lancé dans le quartier de Tournezy dans un bâtiment qui fera l'objet à partir de mai 2023 d'une réhabilitation, ce projet sera pérennisé jusqu'à la fin de l'hiver dans un second local, quartier Antigone, afin de former 3000 locataires aux éco gestes.

Le projet Mon Appart'Eco fait plus largement partie d'un Plan d'Urgence Logement Energie (PULE) lancé par le bailleur qui s'inscrit au cœur de l'action de la Ville et de la Métropole de Montpellier face à la crise énergétique. Le plan PULE regroupe 9 mesures de soutien au pouvoir d'achat des locataires et d'amélioration de la performance énergétique :

- 1. Le dispositif « Mon Appart Eco »,** qui sera pérennisé jusqu'à la fin de l'hiver, afin de former 3000 locataires aux éco gestes et à la sobriété énergétique ;
- 2. Installer 1 000 boîtiers « Voltalis »** chez nos locataires avant la fin de l'année 2022 ;
- 3. Changer les 1 200 « grille-pains »** les plus anciens de notre parc, représentant plus de 300 logements, l'avant la fin de l'année 2022 ;
- 4. Changer l'ensemble des convecteurs de plus de 20 ans** avant l'hiver prochain par des radiateurs à haute performance environnementale ;
- 5. Accélérer l'adaptation des parties communes de nos résidences** par le remplacement de l'ensemble des ampoules **par des LED basse consommation** combinés à des détecteurs automatiques ;
- 6. Mobiliser une enveloppe de 50k€ pour réaliser des travaux simples** dans nos appartements préconisés par le programme SLIME du CCAS ;
- 7. Accélérer le plan de rénovation énergétique de nos logements ;**
- 8. Accélérer le développement du réseau de chaleur au bois** par le raccordement de plus de **4 000 logements** supplémentaires avant fin 2025 ;
- 9. Massifier la production d'électricité verte** par l'installation de **3 500 m² de capteurs solaires** avant fin 2025.